



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 27050

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la politique numérique du Gouvernement. La filière internet a créé 700 000 emplois nets dans notre pays en l'espace de 15 ans ; en 2009 sa valeur ajoutée a représenté 3,2 % du PIB soit 60 milliards d'euros. Alors même que notre économie a besoin de nouveaux moteurs de croissance, il semble opportun et nécessaire que l'économie numérique, à travers l'innovation, que chacun sait précieuse afin de recouvrer une dynamique économique vertueuse et compétitive en Europe, fasse l'objet de politiques ambitieuses de la part du Gouvernement. S'inscrivant dans cette démarche, l'institut Montaigne a publié en février 2013 une étude « pour un "new deal" numérique » et émis quelques propositions concrètes afin de faire de la France un acteur majeur de la transformation numérique. Pour que la France devienne un territoire attractif pour l'innovation, cette étude propose d'aménager l'environnement économique et fiscal en créant un statut d'entreprise de croissance afin d'offrir une fiscalité dérogatoire et simplifiée non seulement aux entrepreneurs mais aussi aux investisseurs et aux salariés et en soutenant les négociations fiscales internationales menées au niveau de l'OCDE afin de lutter contre les distorsions concurrentielles qui existent entre les acteurs économiques des différents États. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27050

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5248

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)